

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ET LA RESPONSABILITÉ LORS DE LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS DE LILLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



1H30



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les dirigeants associatifs peuvent engager leur responsabilité personnelle dans certaines circonstances. Quelles sont les responsabilités des différents acteurs de l'association ? Quelle distinction entre la responsabilité de l'association en tant que personne morale et la responsabilité personnelle des dirigeants ? Ce temps d'information répondra à toutes vos questions sur les situations pouvant entraîner la responsabilité des dirigeants.

DATE(S) DE LA FORMATION

22 avril 2025
17H30-19H00

LIEU DE LA FORMATION

Maison des Associations de Lille, 27 rue Jean Bart
2ème et 3ème étages
59000 Lille

POUR S'INSCRIRE



0320143541



mda@mairie-lille.fr



<https://www.lille.fr/Participer/S-engage...>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des Associations de Lille



Voir la présentation de cette structure